

## **PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2016**

**Etaient présents** : MMES MOREAU – SOUILLOT – SIRUGUE.

MM. DESCOURVIERES – GUIDOT – GUIRAO – JOURDHIER – JACQUET – BANDI – FORT – MOUTRILLE - REIS

**Excusés** : Mme MÉVOLHON Stéphanie procuration à M.JACQUET Patrick.

Mme BERTHAUD Sylviane procuration à M.JOURDHIER Alban

**Absents** : /

**Secrétaire de séance**: M.REIS Nicolas

Ouverture de la séance à 20h30

### **COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 8 SEPTEMBRE 2016**

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Le maire demande au conseil son accord pour ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- DM Budgétaire concernant la modification de l'emprunt pour la restauration de l'église, délibération.
- Recensement 2017, dotation forfaitaire de recensement, délibération pour la répartition de l'indemnité versée à la commune pour rétribuer les agents recenseurs.
- Délibération adoptant le principe d'une convention avec les A.F d'ESBARRES et d'AUBIGNY EN PLAINE.

Après en avoir délibéré le conseil à l'unanimité valide l'ajout des points supplémentaires.

### **I – RESTAURATION DE L'ÉGLISE – POINT SUR LE DOSSIER**

La Préfecture nous a notifié, en date du 3/10/16, le montant de la DETR concernant la restauration de l'église. Le montant octroyé est de 112 291€ (au lieu de 117 869.40€ espérés).

Une demande d'acompte de 30% (soit 33 687€) sur subvention a été demandée, par courrier, à la Préfecture le 24/10/16.

L'architecte a été informé. Une réunion de préparation avec les entreprises est prévue le 10 Novembre 2016 à l'église.

Concernant l'emprunt, un courrier a été envoyé aux organismes bancaires pour une proposition de taux actualisé.

### **II – COMMUNAUTE DE COMMUNES**

- Approbation version 8 des statuts : chaque conseiller a reçu avec sa convocation un tableau récapitulatif des modifications entre la version 7 et la version 8 des statuts.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, valide la version 8 des statuts de la communauté de communes « RIVES DE SAONE ».

- Transfert compétence PLUi. Cette question est reportée à un conseil ultérieur, suite à l'information de la Préfecture, la délibération devant intervenir entre le 26/12/2016 et le 26/03/2017.

### **III – COMMISSION DU PERSONNEL**

- Retraite de la secrétaire de Mairie : la carrière professionnelle de madame CHAFFOTTE prendra fin le 31/10/2016. Mesdames Evelyne DUBARD et Audrey MARTIN-MARANELLI prendront leurs fonctions le 3 Novembre 2016.

- IAT 2017 et suppression IFTS : Le maire expose la nécessité de délibérer à nouveau sur le principe de cette indemnité versée aux agents communaux du fait du recrutement des 2 secrétaires qui sont éligibles à cette disposition pour une application au 1/01/2017. L'IFTS qui était versée à la secrétaire de mairie actuelle est donc supprimée. Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité vote la mise en place de l'IAT au 01/01/2017.

- Primes exceptionnelles : Le maire explique que pour palier le non versement de l'IAT, du fait de leur changement de poste, à laquelle les 2 nouvelles secrétaires pouvaient prétendre, il est proposé le versement d'une prime exceptionnelle ainsi qu'à l'agent en CUI. Le conseil accepte le principe de la gratification exceptionnelle. La commission du personnel qui doit se réunir prochainement fera des propositions au prochain conseil pour une délibération en conséquence.

- Organisation du secrétariat jusqu'au 31.12.2016 : l'organisation du secrétariat sera modifiée du 1/11/16 au 31/12/16 en ce qui concerne les horaires d'ouvertures au public. Durant cette période, les permanences auront lieu le mardi de 17 à 19h et le jeudi de 14h30 à 18h30.

Un troisième poste informatique sera prochainement installé, celui-ci sera financé par le SIVOS. La mairie aura à charge l'installation des logiciels et la maintenance.

### **IV- COMMISSION DES TRAVAUX**

- Aire de jeux : La commission travaux a retenu le projet d'une aire de jeux permettant un accès aux 2/12 ans. Coût 18 348,50 € H.T. Après en avoir délibéré le conseil à l'unanimité valide à l'unanimité ce projet et décide de l'inscrire au budget 2017.

- Réhabilitation du logement ancienne école maternelle : après visite des lieux, le cabinet ARNAUD nous a adressé une première approche du coût de remise en état de ce logement. L'estimation s'élève à 134000€. La commission poursuivra le travail engagé sur ce dossier.

- Sentier piéton CD20 : Les travaux sont en cours d'achèvement. Restent les plantations. Nous avons reçu dernièrement l'attribution des amendes de police pour 5042,32€. Sur 24203,48€, les subventions obtenues s'élèvent à 15 093,19€, soit 9 110,29€ à charge de la commune.

### **V – COMMISSION AGRICOLE**

- Attribution de terres communales : Suite au départ en retraite d'un agriculteur au 31/12/2016, des terres communales seront disponibles. Il s'agit des parcelles ZK 0051, ZL 004, ZP 009. La commission agricole s'est réunie dernièrement et propose d'attribuer ces parcelles de la manière suivante :

Parcelles ZK 51 à M. BAUDOIN Jacques.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité attribue cette parcelle à M. BAUDOIN Jacques.

Parcelles Z009 à M. JACQUET Florian.

Mrs. FORT et JACQUET ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré le conseil à la majorité attribue cette parcelle à M. JACQUET Florian.

Parcelle ZL 14 à M. FORT Hugues.

Mrs. FORT et JACQUET ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil à la majorité attribue cette parcelle à M. FORT Hugues.

- Charges 2016 des jardins familiaux et pâtis bâtis. Comme chaque année nous devons statuer sur les charges.

Sur proposition de la commission agricole, il est proposé de passer le montant des charges à 9,50€.

M. Alain DESCOURVIERES ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré le conseil à la majorité valide le montant des charges pour l'année 2016 à 9,50.

L'adjoint aux affaires agricoles fait part d'une réflexion concernant l'état des chemins communaux qui sont très dégradés. En effet, il sera peut être envisagé la mise en œuvre d'une taxe de remise en état.

Enfin, l'adjoint délégué souhaite dénoncer un agriculteur « voyou » qui a arraché les fils téléphoniques, rue du quartier neuf, sans se manifester en mairie pour signaler ces faits.

## **VI – COMMISSION DES FETES**

- La cérémonie de récompenses aux jeunes diplômés aura lieu le 5/11/16 à 18h30. 24 jeunes sont concernés.

- BDM concert 2017. Le maire et l'adjoint délégué aux fêtes ont proposé un rendez-vous au président de cette association. En effet, BDM a émis le souhait pour l'édition 2017 d'organiser son festival sur 2 jours. Or, pour ce type de manifestation, compte tenu du contexte terroriste, la Préfecture exige des conditions de sécurité pour autoriser ces manifestations.

- Remise des 3 médailles communales, Départementales et Régionales auront lieu lors des vœux du maire le 7 janvier 2017.

- Cérémonie du 11 Novembre. Rendez-vous à 9 heures au monument puis au cimetière. M. DESCOURVIERES remet au maire un poème écrit par un poilu d'ESBARRES. Ce poème sera transmis à la directrice de l'école primaire pour lecture éventuelle lors de cette cérémonie.

- Soirée Potée-Patois 26/11, la commission des fêtes doit se charger de préparer cette soirée et diffuser les bons de réservation.

## **VII – SICECO**

Le 22 septembre dernier, le SICECO nous a présenté le bilan énergétique de nos consommations qui est plutôt satisfaisant puisque toutes énergies confondues nous avons enregistré une baisse de 11% et – 14% sur le fuel (résultat à moduler car le logement de l'ancienne école maternelle n'est plus chauffé).

Suite à ce bilan, le maire a transmis au SICECO un tableau récapitulatif en vue de participer au groupement d'achats régional d'énergie. Une délibération sera prise lors d'un prochain conseil

## **VIII – COMMISSION DE L'INFORMATION**

- Préparation bulletin municipal de décembre 2016. Le planning prévu est le suivant : retour des articles semaine 46, mise en page semaine 48, relecture et tirage semaine 49 pour une distribution semaine 50/51.

## **IX – DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE**

Le maire expose que, compte tenu du plan de financement de l'église, l'emprunt projeté de 120 000€ n'est plus suffisant. Il est envisagé un emprunt de 150 000€ pour lequel une décision modificative budgétaire est nécessaire conformément aux directives de la trésorerie. En conséquence, il convient d'abonder en recettes en investissement au 1641 un montant de 30 000€ et en dépenses au 231 la même somme.

## **IX – SINISTRE EFFRACTION SALLE DES FÊTES**

Dans la nuit du 9 au 10 septembre 2016, le local de stockage de la salle des fêtes a fait l'objet d'un vol avec effraction. Les futs de bière et la tireuse à bière entreposés par l'office municipal des fêtes ont été volés et la porte du local endommagée. Une plainte a été déposée en gendarmerie et le nécessaire a été fait auprès de l'assureur de la commune. Un devis de remise en état de la porte a été validé par l'assureur, il convient de délibérer pour encaisser l'acompte adressé par GROUPAMA. Le solde sera versé sur présentation de la facture.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité valide l'encaissement d'un chèque de 2053€.

## **X – RECENSEMENT 2017**

Le maire expose que, dans le cadre du recensement 2017, la commune va percevoir une dotation forfaitaire de recensement d'un montant de 1448€. Le conseil doit délibérer sur la répartition de cette indemnité aux agents recenseurs.

Après en avoir délibéré le conseil à l'unanimité décide de répartir cette indemnité en 3 parts de 482,66€ par agents recenseurs et coordonnateur communal.

## **XI- CONVENTIONS AVEC LES ASSOCIATIONS FONCIÈRES**

Suite au départ en retraite de la secrétaire de mairie, le maire a proposé aux associations foncières d'ESBARRES et d'AUBIGNY de passer convention pour la mise à disposition du matériel et des locaux du secrétariat de mairie, puisque Madame CHAFFOTTE poursuivra le secrétariat de ces 2 associations. Cette mise à disposition prévoit une indemnité forfaitaire de 120€ par an. Les présidents de ces deux associations ont accepté le principe de ces conventions à compter du 1/11/2016. Le conseil doit accepter cette mise à disposition par délibération. Concernant l'indemnité forfaitaire pour les mois de novembre et décembre 2016, l'indemnité de 20€ dûe par chaque association sera exigible à compter du 01/01/2017.

Après en avoir délibéré le conseil à l'unanimité accepte le principe de ces conventions.

## **XII – INFORMATIONS DIVERSES**

Courrier d'informations du CD21 sur le programme de soutien à la voirie 2017.

Mail de la gendarmerie nous informant d'un vol avec menaces dans le bus assurant le transport scolaire du collège entre ECHENON et ESBARRES fin septembre. Des poursuites sont en cours.

Suite à l'effraction du local de stockage de la salle des fêtes dans la nuit du 9 au 10/9/16, il a été demandé aux associations utilisant des locaux communaux une attestation d'assurance, car en cas de vol dans nos locaux les biens de ces associations ne sont pas couverts par l'assurance de notre collectivité.

Projet d'arrêté préfectoral autorisant les AAPPMA « la Gaule de la Belle Défense » et l' « Union Dijonnaise des Fervents Pêcheurs », la pratique de la pêche aux lignes de la carpe de nuit.

Remerciements de la commune de BRAZEY EN PLAINE pour notre motion de soutien concernant la réduction des horaires de la poste.

Rencontre avec Mme Elsa TISON LE ROUX du service environnement de la Communauté de Communes pour envisager des modifications de traitement des ordures ménagères à la zone de détente.

Par courrier en date du 18 Octobre dernier, Madame et Monsieur les conseillers départementaux nous informent de la venue sur ESBARRES de Madame la Sous - Préfète de BEAUNE le Lundi 28 Novembre à 17h45.

Le 20/10 dernier, le maire a reçu le propriétaire de la maison située au 12 rue du quartier neuf. Celui-ci doit entreprendre des travaux de débroussaillage.

L'embellissement du transformateur rue des Pâquiers est terminé. La réception de travaux avec l'association RESSOURCES a eu lieu le 19 Octobre dernier.

Le concert organisé en lien avec l'école de musique de la communauté de communes, s'est tenu le 20 octobre et a permis de collecter 600€ reversés à la Fondation du Patrimoine.

Le repas des Aînés s'est tenu dimanche 23 Octobre et a réuni une soixantaine de convives. La commission des fêtes réfléchira sur l'opportunité d'ouvrir cette manifestation aux 65 ans et plus ou au 60/70 ans moyennant participation financière.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H50.